

21/10/1987	Nyamata-Nyarunazi-Ruhengeri 'Nganwa-Kagoma-Rusekera-	Suivi des activités des chefs d'équipe de secte eur Kibungo	71	10	710
22/10/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	10	520
27/10/1987	Nyamata-Pav Ntarama-Kinyaga Kagunga-Cyeru-Sumbure-Kanazi	Formation des chefs d' équipe de Pav Ntarama et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanazi	76	10	760
28/10/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d' équipe de pav Musenyi	52	10	520
TOTAL			1077	10	10770

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix mille sept cent soixante dix (10.770fr) francs.

Pour approbation  
Le Bourgmestre de la  
Commune Kanzenze  
Maringanire François



Pour accord du paiement  
Le ministère du Plan  
et du Développement Communal

Ris ~~RESEAU MUNICIPAL~~

Fait à Kanzenze, le 6/11/1987  
Ntaganda François

Numéro dossier : 1.89.04.04.0303  
Date de réception : 07.12.89  
Signature :

Le portefeuille des crédits

Pour l'exécution conforme  
Le Responsable du C.C.D.F.P.  
de la commune Kanzenze  
Ntaganda François



OP 2327 du 30-12-89

Ntaganda François  
C/O Gestion des Crédits  
~~MINISTER~~

c/o Comptef KANAZI

DECLARATION DE CRÉANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Formelette, doit à Monsieur Ntaganda François la somme de MM mille sept cent soixante dix francs(10770fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A100 WA 15.35 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	parcours	Taux	TOTAL
1/10/1987	Nyamata-Kinyovu-Ugomeru-Rwenzori-Luguru-Labuye-Rurindo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Rurindo	89	10	890
2/10/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
5/10/1987	Nyamata-Rwoma-Miringa-Ngara-Rwenzori-Kayubari-Kaguna-Gicaca	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Gicaca	79	10	790
7/10/1987	Nyamata-Kwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Kwogo	48	10	480
8/10/1987	Nyamata-Gakuraro-Bugayo-Rwendo-Bisengamiti-juri-Musenyi	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Musenyi	71	10	710
9/10/1987	Nyamata-Ntarara	Réunion des chefs d'équipe de pav Ntarara	59	10	590
12/10/1987	Nyamata-Pav Mayange-Kivugaza-Bishweshwe-Rubare-Wessa-Kurequipe de pav Mayange et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Ntarara	Formation des chefs d'équipe de pav Mayange et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Ntarara	71	10	710
13/10/1987	Nyamata-Pav Ntarara-Ishora-Bwaruzaku-Bakarumira-Mayange	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarara et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Mayange	78	10	780
14/10/1987	Nyamata-Kwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Kwogo	48	10	480
15/10/1987	Nyamata-Kabatu-Nyirarukobwa-Bidudu-Karumura-Nyamabuye-Kanzense	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Kanzense	76	10	760
16/10/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musenyi	52	10	520
19/10/1987	Nyamata-Musenyi	Réunion de population de zone Musenyi	52	10	520
20/10/1987	Nyamata-Pav Ntarara-Gitagata-Burubogo	Formation des chefs d'équipe de pav Ntarara et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nyagihuzika	69	10	690

21/10/1987	Nyamata-Nyurwaci-Kibungo	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Kibungo	71	10	710
22/10/1987	Nyamata-Pav Musonyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musonyi	52	10	520
27/10/1987	Nyamata-Pav Ntarama-Kiriyaga	Formation des chefs d'équipe de Pav Ntarama et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kansensi	76	10	760
28/10/1987	Nyamata-Pav Musonyi	Formation des chefs d'équipe de pav Musonyi	52	10	520
TOTAL			1077	10	10770

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix mille sept cent soixante dix (10.770fr) francs.

Pour approbation  
Le Bourgmestre de la  
Commune Kansensi  
Karitigaire François



Fait à Kansensi, le 6/11/1987  
Ntaganda François

Pour l'exécution conforme  
Le Responsable du C.C.D.F.P.  
de la commune Kansensi  
Ntaganda François

Pour accord de paiement  
Le Ministre de l'Intérieur  
et du Développement Communal

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 1.89.04.04.03.03  
Inscrit sous poste 07 du 4/12/89  
Kigali, le 4/12/89  
Le Secrétaire des finances

*Pro esse munere*



Ntaganda François  
C/O Gestion des Crédits  
MINISTERE

DECLARATION DE CRÉDITS

Le Gouvernement de la République Rwandaise, ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Pernormative, doit à Monsieur Ntaganda François la somme de Huit mille sept cent soixante dix francs(8770fr) pour avoir utilisé sa moto-voiture SUZUKI A100 MA 15.55 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	Parcours	Taux	ITOTAL
1/10/1987	Rwamata-Kingori-Ugongoro-Bunyanga-Lubero-Rwirindo	Supervision des centres d'alphabetisation de secteur Rwirindo	89	10	890
2/10/1987	Rwamata-Pav. Musenzi	Formation des chefs d'équipe de pav. Musenzi	52	10	520
5/10/1987	Rwamata-Gikoma-Ngoma-Ngorora-Nyanza-Gicaca	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Gicaca	79	10	790
7/10/1987	Rwamata-Iwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Iwogo	48	10	480
8/10/1987	Rwamata-Gakusomo-Bugayo-Bunyendo-Nsengenzi-juri-usenzi	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Iusenzi	71	10	710
9/10/1987	Rwamata-Gikoma	Réunion des chefs d'équipe de pav. Gikoma	39	10	390
12/10/1987	Rwamata-Pav. Mayange-Mivugisa-Bisutwehwe-Chambare-Nwesa-Musenzi	Formation des chefs d'équipe de pav. Mayange et supervision des centres d'alphabetisation de secteur Mivugisa	71	10	710
13/10/1987	Rwamata-Pav. Mtarara-Bakoma-Bwamakala-Bwamakama-Mayange	Formation des chefs d'équipe de pav. Mtarara et supervision des centres d'alphabetisation de secteur Mayange	78	10	780
14/10/1987	Rwamata-Iwogo	Formation des chefs d'équipe de secteur Iwogo	48	10	480
15/10/1987	Rwamata-Kabulu-Nyiramukobwa-Bidudu-Karuzima-Rwamabuye-Karuzima	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Karuzima	78	10	780
16/10/1987	Rwamata-Pav. Musenzi	Formation des chefs d'équipe de pav. Musenzi	52	10	520
19/10/1987	Rwamata-Iusenzi	Réunion de population de zone Iusenzi	52	10	520
20/10/1987	Rwamata-Pav. Mtarara-Gitagata-Burumbogo	Formation des chefs d'équipe de pav. Mtarara et supervision des centres d'alphabetisation de secteur Nyagihumira	69	10	690

21/10/1987	Blymoto-Kyavutu-L-Ruhengeri Ngorora-Kagoma-Busokoza	Surveillance des activités des chefs d'équipe de secteur sur Kibungo	71	10	710
21/10/1987	Blymoto-Pay Ntawanyi	Formation des chefs d'équipe de pay Ntawanyi	52	10	520
27/10/1987	Kyamato-Pay Ntazeme-Zinyaga Kagwiga-Cyoma-Sumbure-Kananga	Formation des chefs d'équipe de Pay Ntazeme et supervision des œuvres d'alphabétisation de secteur Kananga	76	10	760
28/10/1987	Blymoto-Pay Ntawanyi	Formation des chefs d'équipe de pay Ntawanyi	52	10	520
TOTAL			1077	10	10770

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix mille sept cent soixante dix (10.770fr) francs.

Pour approbation  
Le Bourgmestre de la  
Commune Kessene  
Ntaganda François



Fait à Kessene, le 6/11/1987  
Ntaganda François

Pour l'exécution conforme  
Le Responsable du G.C.D.P.  
de la commune Kessene  
Ntaganda François

Pour accusé de paiement  
Le Ministre de l'Intérieur  
et du Développement Communal

Vé pour vérification, approbation, autorisation  
à charge du 1. 89. 04. 04. 03. 03  
Inscrit sous poste 07 du 4/12/89  
Kigali, le 21/12/89  
Le Gérant de la caisse

Douay



P. o. - esseurubu.

DECLARATION DE CRÉDITS

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Populaire, doit à Monsieur Ntaganda François le somme de MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX FRANCS (10770Fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A100 WA 15.55 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	km parcourus	Taux	TOTAL
1/10/1987	Rwamata-Kigogwi-Rugomero-Burundi Rwamata-Musanze-Kigogwi-Rurindo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kigogwi	89	10	890
2/10/1987	Rwamata-Nyamagasy	Formation des chefs d'équipe de pov Nyamagasy	52	10	520
5/10/1987	Rwamata-Gitarama-Kigoma-Ngaramba-Gyambeni-Rugendo-Gicaca	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Gicaca	79	10	790
7/10/1987	Rwamata-Wego	Formation des chefs d'équipe de secteur Wego	40	10	400
8/10/1987	Rwamata-Gakungiro-Rugendo-Burundi-Musanze-Kigogwi-Nyamagasy	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Nyamagasy	71	10	710
9/10/1987	Rwamata-Gitarama	Réunion des chefs d'équipe de pov Gitarama	39	10	390
12/10/1987	Rwamata-Nyamagasy-Kiyangere-Bisanzo-Isabare-Iressa-Uvupi	Formation des chefs d'équipe de pov Nyamagasy et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Bisanzo	71	10	710
13/10/1987	Rwamata-Nyamagasy-Kigogwi-Rwamata-Kigoma-Rwamagogo	Formation des chefs d'équipe de pov Kigoma et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kigogwi	78	10	780
14/10/1987	Rwamata-Wego	Formation des chefs d'équipe de secteur Wego	40	10	400
15/10/1987	Rwamata-Kibumba-Nyamurikoba-Nyabihu-Kigoma-Kigobwe-Rwamagogo	Suivi des activités des chefs d'équipe de secteur Kigoma	70	10	700
16/10/1987	Rwamata-Nyamagasy	Formation des chefs d'équipe de pov Nyamagasy	52	10	520
19/10/1987	Rwamata-Nyamagasy	Réunion de population de zone Nyamagasy	52	10	520
20/10/1987	Rwamata-Nyamagasy-Gitarama	Formation des chefs d'équipe de pov Gitarama et supervision des centres d'alphabétisation de secteur Gitarama	69	10	690

21/10/1987	Rwanda-Rwazuri-Ruhengeri Rwanda-Rwazuri-Kisoro	Visite des activités des chefs d'équipe de secte sur Kibinge	71	10	710
22/10/1987	Rwanda-Pay Munyisi	Visitation des chefs d' équipe de pay Munyisi	52	10	520
27/10/1987	Rwanda-Pay Ntawere-Kinwayi Rwanda-Gyoro-Susubira-Tremo	Visitation des chefs d' équipe de Pay Ntawere et supervision des centres d'alphabétisation de docteur Kinwayi	76	10	760
28/10/1987	Rwanda-Pay Nsengyi	Visitation des chefs d' équipe de pay Nsengyi	52	10	520
TOTAL			1077	10	10770

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix mille sept cent soixante  
dix (10.770fr) francs.

Pour appréhension  
Le Bourgmestre de la  
Commune Kigali  
Ntagunda François



Fait à Kigali, le 10/11/1987  
Ntagunda François



Pour l'exécution conforme  
Le Responsable du C.G.D.P.  
de la commune Kigali  
Ntagunda François



Pour accord de paiement  
Le Ministre de l'Intérieur  
et du Développement Communal

Vé pour vérification, appréhension, imputation  
à charge du 1.89.04.04.03.03  
Incrit sous poste ... 07 ... du 4/12/87  
Kigali, le 4/12/89

Le gérant ouvre des crédits




Pas communiqué.

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTÈRE de l'Intérieur et du  
Développement Communal

Budget.....  
Exercice .....  
Imputation .....

R E Q U I S I T O I R E  
=====

Le Transporteur ... Ntaganda François .....  
résidant à ... Kanzenze ..... Préfecture • Kigali .....  
est prié de transporter Mr Ntaganda François .....(1)  
Responsable du C.G.D.E.P. de la commune Kanzenze .....

Motif du voyage ... personnes de service .....  
se rendant de Nyamata ..... à divers endroits de la commune Kanzenze  
Distance de 10.77 ..... Km à ... 10 ..... FRW le KM soit ... 10770fr

Arrêté à la somme de .Dix mille sept cent soixante dix francs

Vu pour visa d'appel  
à charge de .....  
Inscrit sous n° de .....  
Kigali, le .....  
L Gestionnaire des crédits

Fait à Kigali ..... le 24/12/89  
Le Gestionnaire des crédits



ORDRE DE MISSION

Monsieur ... N. F. ....

Fonction R. P. ....

Est autorisé d'aller à Karinganire François  
Lambeye - Rutinda  
Pour servir les autorités des chefs des districts de Letem  
Rwanda

Date de départ ... 1.8.87.....

Date de retour .. 16.8.87.....

Durée de mission .. 15 jours.....

Fait à Kanzenze, le .. 21.8.87.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François

Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu



Arrivée à ... le 1.9.87

Chef de Letem Rwanda

Départ de ... le 16.8.87

*[Handwritten signature]*

ORDRE DE MISSION.

Monsieur

N. Lepaudy François

Fonction

Président du C.C.O.F.P. Kélibeure

Est autorisé d'aller à P.W.U. Ns. My.

Pour Formation des chefs d'exploitation de P.W.U. Ns. My.

Date de départ 2/10/1987

Date de retour 2/10/1987

Durée de mission 1 mois

Fait à Kanzenze, le 2/10/1987

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karinganire François

Visa de l'autorité  
Responsable où l'agent s'est  
rendu



Arrivée à Ns. My. .... le 2/10/1987

Départ de Ns. My. .... le 2/10/1987

Arrivée à Consellier de Justice Ns. My.

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... N. Kapan die ... François.....

Fonction ... Responsable du C.S.D.P. Kanzaenze.....

Est autorisé d'aller à l'envers Migeuy - Ngarambe - Farubaz -  
Kaqusa - Gicay

Pour l'exécution des activités du C.S.D.P. et l'approfondissement de secteur Gicay

Date de départ ... 5.10.1987.....

Date de retour ... 5.10.1987.....

Durée de mission ... 1 mois.....

Fait à Kanzaenze, le ... 5.10.1987.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzaenze

Karinganire François

Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu

Arrivée à ... Gicay ... le ... 5.10.1987

M. Conseiller de secteur Gicay  
Départ de ... M. M. M. M. .... M. M. M. ....



ORDRE DE MISSION

Monsieur ..W. S. P. A. R. F. ....

Fonction ..S. P. W. A. K. ....du...C.C.D.F.P. Kanzenze....

Est autorisé d'aller à ..Kanzenze.....

Pour ..F. O. U. R. T. ....des..ch. d. l. e. p. u. f. ....

Fait à Kanzenze, le ..21.10./19.8.7....  
Date de départ ..21.10./19.8.7....

Le Bourgmestre  
Karingahire Francois  
Date de retour ..21.10./19.8.7....

Durée de mission ..1...Jour....

Fait à Kanzenze, le ..21.10./19.8.7....  
Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karingahire Francois



Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu

Arrivée à ..Kanzenze....le ..21.10./19.8.7....  
Croyseille de secteur Murogo

Départ de ...Kanzenze....le 21.10./19.8.7....

ORDRE DE MISSION.

Monsieur .....

Fonction .....

Est autorisé d'aller à .....

Pour .....

Date de départ .....

Date de retour .....

Durée de mission .....

Fait à Kanzenze, le .....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karingnane François

Visa de l'autorité

Responsable où l'agent s'est rendu



Arrivée à .....

Départ de .....

Arrivée à .....

Est autorisé d'aller à ....

ORDRE DE MISSION

Pour .....

Monsieur Ndegandy François.....

Fonction Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze....

Est autorisé d'aller à Ntarauw.....

Pour Relevage de l'administration des champs d'épeule  
de l'île Ntarauw

Date de départ 9/10/1987....

Le Bourgmestre de la commune  
Karinganire François

Durée de mission 10 Jours.....

Visa de l'autorité

Responsable où l'agent s'est  
rendu

Fait à Kanzenze, le 9/10/1987....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François

Arrivée à Ntarauw le 10/10/1987

Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu



Arrivée à Ntarauw le 9/10/1987

Départ de Ndeganyi le 10/10/1987

Cet ordre de mission Ntarauw

O R D R E      D E      M I S S I O N .

Monsieur

#### Fonction

Est autorisé d'aller à P.A.V. Nayauge - Luswishi - Bokwesane - Lubabare -

Pour l'adoption des règles d'épigraphie de l'U.W.P. et la  
révision des centres d'alphabet du livre de lettres Normand

Date de départ : 19/10/1987

Date de retour .12./12./1987

Durée de mission 10 mois

Fait à Kanzenzé, le ..12/10/1887.....

Le Bourgmestre de la commune Kanza  
Karinganire François

**Visa de l'autorité**

Responsable où l'agent s'est rendu



Arrivée à Dourauy.....le 17.10.1987.

Départ de L'Assopac... le 5 octobre

ORDRE DE MISSION

Monsieur .. Négaranire.. François.....

Fonction .. Responsable du .. C.E. D.F.P. Kanzenze...

Est autorisé d'aller à P.A.V. N.T. Alverny - Rukore - Kansenze -  
Kwakarapini - Nayauge.

Pour .. Faire des visites des villages de l'arrondissement de P.A.V. N.T. Alverny  
et superviser les centres d'alphabétisation de lecture Nayauge

Date de départ .. 13/10/1987.....

Date de retour .. 13/10/1987.....

Durée de mission .. 10 jours.....

Fait à Kanzenze, le .. 13/10/1987...

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karifiganire François



Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu

Arrivée à .. Nayauge... le 13/10/1987

Ouverture de Secrétariat de Nayauge

Départ de .. P.A.V. N.T. Alverny .. J. de Maral

ORDRE DE MISSION.

Monsieur .....

Fonction .....

Est autorisé d'aller à .....

Pour...

N. Fagard du...franc. S.D.I.....  
Le Responsable de la C.D.F.P. Kanzenze

Rwanda.....

Fondation des Chefs d'opérations de l'Etat Rwango

Date de départ .. 14/10/1987

Date de retour . 14/10/1987

Durée de mission . 1 Jour....

Fait à Kanzenze, le .. 14/10/1987.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karinganire Francois

Visa de l'autorité

Responsable où l'agent s'est  
rendu



Arrivée à . Rwanda..... le . 14/10/1987

Départ de ... Rwanda ... Maflare.

*Stéphane*

Arrivée à ..... le .....  
Centre des Etats Rwango

ORDRE DE MISSION

Monsieur ..N. karanire.. François.....

Fonction ..Responsible.. du ..E.C.D.F.P.. Kanzenze..

Est autorisé d'aller à ..Kababy.. Dyrassukobwa - Keddu -  
Kamerung - Dyanabey - Kanzeze  
Pour ..Suivi des activités des chefs de secteur  
Kanzeze

Date de départ ..1.7.19/1.8.87.....

Date de retour ..1.7.19/1.8.87.....

Durée de mission ..1...10... ....

Fait à Kanzeze, le ..1.7.19/1.8.87....

Le Bourgmestre de la commune Kanzeze

Karinganire François

Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu



Arrivée à ..Kanzeze.. le ..1.7.19/1.8.87

Conseiller de secteur Kanzeze

Départ de ..M. Kelly. M. le Sélassan. /

ORDRE DE MISSION.

Monsieur ... Ntagandji François .....  
Fonction ... Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze .....

Est autorisé d'aller à ... A.W. Nuseny .....

Pour ... Fonction des chefs d'espion de A.W. Nuseny .....

Date de départ ... 16/10/1987

Date de retour ... 16/10/1987

Durée de mission ... 10 Jours .....

Fait à Kanzenze, le ... 16/10/1987 .....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karingahire François



Visa de l'autorité  
Responsable où l'agent s'est  
rendu

Arrivée à ... Nuseny .... le 16/10/1987.

Départ de ... Nuseny ... le 16/10/1987.

Arrivée à ... Conseiller de ... Nuseny .....

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... N. Lapeyre François .....

Fonction ... Responsable des C.S.D.F.P. Kanzerize .....

Est autorisé d'aller à ... Mueseby .....

Pour . Réunions de préparation de l'acte Mueseby.

Date de départ ... 19/10/1987 .....

Date de retour ... 19/10/1987 .....

Durée de mission . 1 jour .....

Fait à Kanzerize, le 19/10/1987 .....

Le Bourgmestre de la commune Kanzerize

Karinganire François



Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu

Arrivée à Mueseby le 19/10/1987

Départ de Mueseby le 19/10/1987  
Conseiller de secteur Mueseby

ORDRE DE MISSION.

Monsieur M. Apau du François.....  
Fonction Responsable des L.C.D.F.P. Kaukiste.....

Est autorisé d'aller à P.A.U.N.T. ALAHAN - Koyan - Kaukiste - Mayapum  
Pour Formation des chefs d'équipe de P.A.U.N.T. ALAHAN et Supervision  
des centres d'alphabetisation de l'etat Mayapum.

Date de départ, 20.10.1987.

Date de retour 20.10.1987

\* Durée de mission 1 Jour....

Fait à Kanzenze, le 29.10.1987.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karinganire François

Visa de l'autorité  
Responsable où l'agent s'est  
rendu

Arrivée à Mayapum le 20.10.1987

Départ de Niveve Kaukiste

Arrivée à Choussilier de l'etat Mayapum.

ORDRE DE MISSION

Monsieur ..M. François.....

Fonction ..Le Président du ...C.D.P. Kanzenze....

Est autorisé d'aller à Mayumbe. Lubero - Lubwany - Bagour -

Pour fermier des actes de la chefferie de Kibungo. Le secteur  
Kibungo

Date de départ .2.1.10./.1.9.8.7.....

Date de retour 2.1.10./.1.9.8.7.....

Durée de mission 1..Jour.....

Fait à Kanzenze, le .2.1.10./.1.9.8.7....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karfiganire François



Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu

Arrivée à ..Lubwany... le 2.1.10./.1.9.8.7

Départ de ..Kanzenze le ..2.1.10./.1.9.8.7  
Conseiller de secteur Kibungo

ORDRE DE MISSION.

Monsieur Ntagandy François.....  
Fonction : Responsable commune de Kantenze.....  
Est autorisé d'aller à P.P.U. Musenyi.....  
Pour Formation des chefs d'équipes de P.P.U. Musenyi

Date de départ 22/10/1987....

Date de retour 22/12/1987

Durée de mission 1 mois....

Fait à Kanzenze, le 22/10/1987.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karinganine François

Visa de l'autorité  
Responsable où l'agent s'est  
rendu



Arrivée à Musenyi.....le 22/10/1987

Départ de Musenyi.....le 22/12/1987

Arrivée à Gisenyi.....le 22/12/1987

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... N. Tapanahy ... François.....

Fonction .. Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze....

Est autorisé d'aller à N.T. Tapanahy, Karinganine, Kamerun -  
Semboué-Kamerun

Pour l'organisation des cours d'alphabétisation de l'A.N.W.T. Tapanahy et l'ope-  
rivation des centres d'alphabétisation de secteur Kamerun

Date de départ .2.7.1987.....

Date de retour .2.7.1987.....

Durée de mission .1. mois.....

Fait à Kanzenze, le .2.7.1987....  
Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganine François



Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu

Arrivée à N.T. Tapanahy ... le 2.7.1987

Counseille de l'école W.T. Tapanahy  
Départ de ... N. T. Tapanahy ... le ... X .....

ORDRE DE MISSION

Monsieur ..N. K. A. N. d. y. F. r. a. n. g. o. s.....

Fonction ..L e p l u s a b l e . d u . C. C. D. F. P. K a n z e n z e ..

Est autorisé d'aller à ..F. A. V. A u f e n y ..

Pour F o r m a t i o n . d e s . c h e f s . d ' e p e n d a c e . P. O. N. A u f e n y ..

Date de départ 2.8./10./1987.....

Date de retour 2.8./10./1987.....

Durée de mission ..1.. J o u r ..

Fait à Kanzenze le ..2.8./10./1987...

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karingaire François



Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu

Arrivée à ..A u f e n y .. le ..2.8./10./1987

C e a d e l l e s d e l e c t e u r A u f e n y ..

Départ de ..A u f e n y .. le ..11.8.1987

Ntaganda François e/o Comptef Kanazi  
C/O Gestion des Crédits  
MINISTER-KIGALI

15 DEC. 1989

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François, la somme cinq mille sept cent quatre vingt francs(5.780fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	Total
1/12/1987	Nyamata-Nyarunazi- Kagoma -Kibungo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kibungo	69 ✓	10	690 ✓
2/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Supervision des activités de la succursale du C.C.D.F.P.Ntarama	39 ✓	10	390 ✓
3/12/1987	Nyamata-Rureng-e-Kagasa-Rukira-Rukore Mwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Mwogo	78 ✓	10	780 ✓
4/12/1987	Nyamata-Cyeru-Nyargati-Sumbure-Gitwe- Rusagara	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanazi et Mara nyundo	65 ✓	10	650 ✓
7/12/1987	Nyamata-Gakurazo- Musenyi-Pav	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Musenyi	52 ✓	10	520 ✓
8/12/1987	Nyamata-Pav Mayange	Réunion des alphabétiseurs de zone Mayange	39 ✓	10	390 ✓
9/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Réunion des alphabétiseurs de zone Ntarama	39 ✓	10	390 ✓
11/12/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabétiseurs de zone Musenyi	52 ✓	10	520 ✓

• ..../.... •

W W

14/12/1987 Nyamata-Rukora-Rwa-'Supervision des centres' 61 10 610  
 karamira-Gahwije-Ka,d'alphabétisation de ; ; ;  
 genge-Murambi secteur Mayange ; ; ;

15/12/1987 'Nyamata-Cyeru-Rwanga Supervision des centres 71 10 710  
 ra-Karumuna-Nyaruna,d'alphabétisation de ; ; ;  
 zi secteur Kanzenze ; ; ;

16/12/1987 Nyamata-Kayenzi Supervision centre d'al,  
 lphabétisation kayenzi 13 10 130

Total

578 10 5780

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de cinq mille sept cent quatre vingts francs(5.780fr) ✓

Pour approbation

Le Bourgmestre de la  
commune Kanzenze

Karinganire François



Fait à Kanzenze, le 17/12/1987  
 Ntaganda François

*Ntaganda François*

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 11.89.04.04.03.03

Inscrit sous paix 08 du 4/12/89

Kigali, le 4/12/89.....

*Le Secrétaire des crédits*

*D. M. D. M.*

Pour l'exécution conforme  
 Le responsable du C.C.D.F.P.  
 de la commune Kanzenze  
 Ntaganda François

*Ntaganda François*

Pour accord de paiement  
 Le Ministre de l'Intérieur  
 et du Développement Communal

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE	
DES FINANCES	
Kigali, le 13 DEC. 1989	

OP 2327 du 30-12-89

Ntaganda François (à contre KANAZI)  
C/O Gestion des Crédits  
~~MINTER-LGALI~~

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François, la somme cinq mille sept cent quatre vingt francs(5.780fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	*Itinéraires	*Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	*Total
1/ 12/ 1987	Nyamata-Nyarunazi- "Kagoma -Kibungo	"Supervision des centres d'alphabétisation de "secteur Kibungo	69	10	690
2/ 12/ 1987	Nyamata-Pav Ntarama	Supervision des activités de la succursale duc.C.D.F.P.Ntarama	39	10	390
3/ 12/ 1987	Nyamata-Rurenge-Kagasa-Rukira-Rukore "Nwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Nwogo	78	10	780
4/ 12/ 1987	Nyamata-Cyeru-Nyarugati-Sumbure-Gitwe- "Russagara	Supervision des centre d'alphabétisation de secteur Kanazi et Mara "nyundo	65	10	650
7/ 12/ 1987	Nyamata-Gakurazo- Musenyi-Pav	Supervision des centre d'alphabétisation de "secteur Musenyi	52	10	520
8/ 12/ 1987	Nyamata-Pav Mayange	Réunion des alphabétiseurs de zones Mayange	39	10	390
9/ 12/ 1987	Nyamata-Pav Ntarama	Réunion des alphabétiseurs de zones Ntarama	39	10	390
6					
11/ 12/ 1987	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabétiseurs de zones Musenyi	52	10	520

...../....

14/12/1987 Nyamata-Rukora-Rwa- Supervision des centres 61 10 610  
 karamira-Gahwije-Ka, d'alphabétisation de ; ; ;  
 genge-Murambi secteur Mayange ; ; ;

15/12/1987 Nyamata-Cyuru-Rwangá Supervision des centres 71 10 710  
 ra-Karumuna-Nyaruma, d'alphabétisation de ; ; ;  
 zi secteur Kanzenze ; ; ;

16/12/1987 Nyamata-Kayenzi Supervision centre d'ab,  
 lphabétisation kayenzi 13 10 130

Total 578 10 5780

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de cinq mille sept cent quatre vingts francs(5.780fr).

Pour appprobation

Le Bourgmestre de la  
 commune Kanzenze  
 Karinganire François



Fait à Kanzenze, le 17/12/1987

Ntaganda François

Pour l'exécution conforme  
 Le responsable du G.C.D.F.P.  
 de la commune Kanzenze  
 Ntaganda François

Vu pour vérification, approbation, Imputation  
 à charge du 1.89.04.04.03.03

Inscrit sous poste 08 du 4/12/89

Kigali, le 4/12/89

*D.G.C.D.F.P.*

Pour accord de paiement  
 Le Ministre de l'Enseignement  
 et le Développement Communal

Le COMMUNAL

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE	
DES FINANCES	
Kigali, le 13 DEC. 1989	

O.P. 2327 du 30.12.89

Ntaganda François  
G/O Gestion des Crédits  
MINISTER-KIGALI

**DECLARATION DE CREANCE**

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François, la somme cinq mille sept cent quatre vingt francs(5.780fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après:

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	Total
1/12/1987	Nyamata-Nyarumazi- Kagoma -Kibunge	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kibunge	69	10	690
2/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Supervision des activités de la succursale du C.C.D.F.P.Ntarama	39	10	390
3/12/1987	Nyamata-Rureng-e-Kagasa-Rukira-Rukore Mwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Mwogo	78	10	780
4/12/1987	Nyamata-Cyeru-Nyarugati-Sumbure-Gitwe- Rusagara	Supervision des centre d'alphabétisation de secteur Kanazi et Naramundo	65	10	650
7/12/1987	Nyamata-Gakurazo- Musenyi-Pav	Supervision des centre d'alphabétisation de secteur Musenyi	52	10	520
8/12/1987	Nyamata-Pav Mayange	Réunion des alphabétiseurs de zones Mayange	39	10	390
9/12/1987	Nyamata-Pav Ntarama	Réunion des alphabétiseurs de zones Ntarama	39	10	390
11/12/1987	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabétiseurs de zones Musenyi	52	10	520

• • • / • • •

14/12/1987	Nyamata-Rukora-Rwa-	Supervision des centres de l'alphabétisation de Genge-Murambi	61	10	610
15/12/1987	Nyamata-Cyaru-Rwanga	Supervision des centres de Karumuna-Nyaruma, d'alphabétisation de secteur Kanzenze	71	10	710
16/12/1987	Nyamata-Kayenzi	Supervision centre d'alphabétisation Kayenzi	13	10	130
Total			578	10	5780

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de cinq mille sept cent quatre vingts francs(5.780fr).

Pour approbation

Le Bourgmestre de la  
commune Kanzenze  
Karinganire François



Fait à Kanzenze, le 17/12/1987

Ntaganda François

Pour l'exécution conforme  
Le responsable du C.C.D.F.P.  
de la commune Kanzenze  
Ntaganda François

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 1.89.04. 04.03.03  
Inscrit sous poste ... 0.8 ... du 4/12/89

Kigali, le 4/12/89

Le responsable des crédits

Pour accord de paiement  
Le Ministre de l'Intérieur  
et du Développement Communal

R. e. COMMUNAL.



Ntaganda François  
C/O Gestion des Crédits  
MINTER-KIGALI

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, Direction Générale de la Formation Permanente doit à Monsieur Ntaganda François, la somme cinq mille sept cent quatre vingt francs(5.780fr) pour avoir utilisé sa motocyclette SUZUKI A 100 WA 15.33 au service suivant dates, itinéraires, motifs et taux ci-après :

Dates	Itinéraires	Motifs du déplacement	KM parcourus	Taux	Total
1/ 12/ 1987	Nyamata-Nyarumazi- Kagoma -Kibunge	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kibunge	69	10	690
2/ 12/ 1987	Nyamata-Pav Ntarama	Supervision des activités de la succursale du C.C.D.P.P. Ntarama	39	10	390
3/ 12/ 1987	Nyamata-Rurengwa- Rugaza-Rukira-Rukore Hwogo	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Hwogo	78	10	780
4/ 12/ 1987	Nyamata-Cyera-Nyarugati-Sumbure-Gitwe- Rusagara	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanazi et Mara Nyundo	65	10	650
7/ 12/ 1987	Nyamata-Gakurazo- Musenyi-Pav	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Musenyi	52	10	520
8/ 12/ 1987	Nyamata-Pav Mayange	Réunion des alphabétiseurs de zone Mayange	39	10	390
9/ 12/ 1987	Nyamata-Pav Ntarama	Réunion des alphabétiseurs de zone Ntarama	39	10	390
11/ 12/ 1987	Nyamata-Pav Musenyi	Réunion des alphabétiseurs de zone Musenyi	52	10	520

...../.... .

14/12/1987	Nyamata-Rukoma-Rwa- Karamira-Gahwije-Ka Genge-Murembi	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Mayange	61	10	610
15/12/1987	Nyamata-Cyuru-Rwanga ra-Karumuna-Nyaruma	Supervision des centres d'alphabétisation de secteur Kanzenze	71	10	710
16/12/1987	Nyamata-Kayenzi	Supervision centre d'ab- lphabétisation kayenzi	13	10	130
Total			578	10	5780

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de cinq mille sept cent quatre vingts francs(5.780fr).

Pour approbation

Le Bourgmestre de la  
commune Kanzenze  
Karingaire François



Fait à Kanzenze, le 17/12/1987

Ntaganda François

Pour l'exécution conforme  
Le responsable du C.C.D.F.P.  
de la commune Kanzenze  
Ntaganda François

Vu pour vérification, approuvée, inscrition

à charge du 1.89.04.04.03.03

Inscrit sous poste 08 du 4/12/89

Kigali, le 4/12/89

El Gouvernement des crédits

Pour accord de paiement  
Le Ministre de l'Intérieur  
et du Développement Communal

ccssmmmm...  
...m

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 13 DEC. 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE de l'Intérieur et du  
Développement Communal

Budget.....  
Exercice .....

## REQUISITOIRE

Le Transporteur ... Ntaganda François .....  
résidant à .Kanzenze..... Préfecture .Kigali.....  
est prié de transporter Mr Ntaganda François.....(1)  
Responsable du C.C.D.R.P. de la commune Kanzenze .....

Arrêté à la somme de ~~Cinq mille sept cent quatre vingt~~ francs

Fait à ..... le 27.  
Le Gestionnaire des crédits

Vu pour émission, apposé à charge de 189.04.04.03.03  
Inscrit le ....08.4/12/88  
émis le 4/12/88



ORDRE DE MISSION

Monsieur Ntagau de François.....

Fonction Responsable du C.C.D.F.P. à Kanzenze.....

Est autorisé d'aller à Mayumba gr. Kibungo

Pour supervision des centres d'alphabétisation de lecteur  
Kibungo

Date de départ .. 1/12/1987.....

Date de retour .. 16/12/1987.....

Durée de mission .. 15 jours.....

Fait à Kanzenze, le .. 1/12/1987....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karingani François

Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu

Arrivée à Kibungo le 1/12/1987



Départ de Kibungo le 16/12/1987  
Conseiller de lecture Kibungo

ORDRE DE MISSION.

Monsieur

Ntaganire François

Fonction

Responsable du C.G.D.F.P. Kanzenze

Est autorisé d'aller à N.T.A.R.M.H.R.

Pour l'application des activités de la sécurité du C.G.D.F.P

Date de départ 2/12/1987

Date de retour 2/12/1987

Durée de mission 1 mois

Fait à Kanzenze, le 2/12/1987

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karinganire François

Visa de l'autorité

Responsable où l'agent s'est rendu



Arrivée à N.T.A.R.M.H.R. le 2/12/1987

Départ de Nollegys le X/12/1987

Arrivée à Considé le 1/12/1987

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... N. TAYANDA ... François .. ....

Fonction ... Responsable du C.E.A.F.P. KANZENZE .. ....

Est autorisé d'aller à KANZENZE-KARINGANIYE-Rwanda-Rwogo  
Pour supervision des centres d'alphabetisation de lecteur Rwogo

Date de départ .. 31.12.1987 .. ....

Date de retour .. 31.12.1987 .. ....

Durée de mission .. 1 jour .. ....

Fait à KANZENZE, le .. 31.12.1987 .. ....

Le Bourgmestre de la commune KANZENZE

KARINGANIYE François

Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu



Arrivée à ... KARINGANIYE ... le .. 31.12.1987 .. ....

Départ de ... KARINGANIYE ... le .. 31.12.1987 .. ....  
Conseiller de Lecteur Rwogo

EST AUTORISÉ D'ALLER

ORDRE DE MISSION

Monsieur

... Ntayandu François .....

Fonction .. Responsable des Clos Et P. Kanzenze .....

Est autorisé d'aller à Cyepu - Nyarwanda - Les urbaines - Rive  
Pour supervision des cours d'alphabétisation de lecteur  
Parizi et Naruyundo

Date de départ .... 4/12/1887 .....

Date de retour .... 4/12/1887 .....

Durée de mission ... 1 ... Jour .....

Visa de l'autorité  
Responsable où l'agent s'est  
rendu

Fait à Kanzenze, le ... 4/12/1887 .....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinganire François

Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu



Arrivée à Naruyundo le 4/12/1887

Départ de Gisagara le 4/12/1887

Coursilles de lecteur Naruyundo

ORDRE DE MISSION.

Monsieur ... Ntayandwe Francois .....  
Fonction ... Responsable des C.C.D.P. Kanzenze .....

Est autorisé d'aller à Gakossoza. Nusenyi. Bizeuya. Nusenyi.  
Pour supervision des centres d'alphabéтизation de l'extérieur  
Nusenyi.

Date de départ ... 21.2.1987

Date de retour . 21.2.1987

Durée de mission . 6 Jours ..

Fait à Kanzenze, le . 21.2.1987 .....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karinganire Francois.

Visa de l'autorité  
Responsable où l'agent s'est  
rendu



Arrivée à . Ntayandwe ..... le 21.2.1987

Départ de .... Ntayandwe ..... le 21.2.1987

Arrivée à . Conseillers de Kanzenze Nusenyi.

ORDRE DE MISSION

Monsieur ... Nayard François ....  
Fonction L'agent responsable du C.C.D.F.P. de KANZENZE ...  
Est autorisé d'aller à ... P.B.M. NEYARD ....  
Pour Réunion des administrateurs de KANZENZE.

Date de départ .. 8.12.1987 ....

Date de retour .. 8.12.1987 ....

Durée de mission .. 1...Jour ....

Fait à Kanzenze, le .. 8.12.1987 ..  
Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karin Garde François

Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu



Arrivée à .. Mulenge le .. 8.12.1987

Départ de .... Mulenge le .. 8.12.1987  
Conseiller de Secrétaires Namy,

ORDRE DE MISSION.

Monsieur ... N. Lapeyre frères .....  
Fonction ... Agent du Service des C.C.D.P. Karingaire .....

Est autorisé d'aller à ... N.T. A.R.M.E.S. ....

Pour... Réunion des administrateurs de zone N.TARRATINA

Date de départ ... 9/12/1987

Date de retour ... 9/12/1987

Durée de mission ... 4 jours

Fait à Kanzenze, le ... 9/12/1987 .....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karingaire François

Visa de l'autorité  
Responsable où l'agent s'est  
rendu

Arrivée à N.TARRATINA le ... 9/12/1987

Départ de ... Ndelegzi ... le ... 10/12/1987

Arrivée à ... N.T. Mabutu ... le ... 10/12/1987

Est autorisé d'aller à .....  
ORDRE DE MISSION

Pour .....

Monsieur ... N. Tapan de Francois.....

Fonction Responsable du C.C.D.F.P. Kanzenze....

Est autorisé d'aller à .. P.S.V. Dussey.....

Pour l'éducation des alphabétisés de Dussey

Fait à Kanzenze, le .....

Date de départ .. 11/12/1987....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karinginire François Date de retour .. 16/12/1987....

Durée de mission .. 5 jours.....

Visa de l'autorité  
Responsable où l'agent s'est  
rendu

Fait à Kanzenze, le .. 11/12/1987....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karinginire François

Arrivée à .....

le .....

Visa de l'autorité  
Responsable où l'agent  
s'est rendu

le .....

Arrivée à .....

le .....

Arrivée à .. Dussey .. le .. 14/12/1987....

Départ de ....

N. Tapan de Francois  
Conseiller de Seetes Maseray.

O R D R E   D E   M I S S I O N .

Monsieur .....

Fonction .....

Ntapaandy fransois.....  
Le professeur du...cc.D.F.P. Kanzenze

Est autorisé d'aller à .Perkorre - Kwarasauy...-boknji-  
Pour... Cofession des..Centres..d'alphabetisation de  
secteur Nayauge

Date de départ... 14/12/1987

Date de retour 14/12/1987

Durée de mission 1...mois..

Fait à Kanzenze, le 14/12/1987.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karinganire François

Visa de l'autorité  
Responsable où l'agent s'est  
rendu



Arrivée à .Nayauge.....le 14/12/1987

Départ de ... Nayauge...le 14/12/1987

Arrivée à .Kanzenze...de Nayauge

*[Signature]*

ORDRE DE MISSION

Monsieur N. Tapanay François.....

Fonction Professeur des C.C.D.F.P. à Kanzenze .....

Est autorisé d'aller à Lycee - Rwanda - Karingaire - Kanzene

Pour Supervision des Centres d'alphabétisation de l'école  
Kanzenze

Date de départ . 1.5.12 / 19.8.7 .....

Date de retour .. 1.5.12 / 19.8.7 .....

Durée de mission . 1. Jour .....

Fait à Kanzenze, le ... 1.5.12 / 19.8.7 ..

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze

Karingaire François

Visa de l'autorité  
responsable où l'agent  
s'est rendu



Arrivée à . Kanzenze . le . 1.5.12 / 19.8.7 .....

Départ de .... N. Tapanay le .. 1.5.12 / 19.8.7 ..  
Conseiller de l'école Kanzenze

ORDRE DE MISSION.

Monsieur ... W. Apaundz. François.....  
Fonction ... Responsable des C.E.D. à Kanzenze...

Est autorisé d'aller à ... Kayinganji-Kayenzy.....

Pour ... Supra mission. Accord de alphabétisation de lecteur  
Kayenzy-Kayenzy

Date de départ... abf. 12.12.87

Date de retour ... abf. 12.12.87

Durée de mission ... 1000....

Fait à Kanzenze, le . 16.12.12.87.....

Le Bourgmestre de la commune Kanzenze  
Karinganji François

Visa de l'autorité  
Responsable où l'agent s'est  
rendu



Arrivée à Kayinganji le 16/12/12.87

Ostwipi Evansky  
Départ de ..... Kayinganji-Kayenzy

Arrivée à ..... le .....

Vu pour vérification approbation imputation  
à charge du . 1.89.07.06.02.02  
Inscrit sous poste .73. du 16/11/89  
Kigali le ... 21 NOV. 1989  
Le Gestionnaire des Crédits

AUDIOTEX  
B.P. 3  
KIGALI

URUVUGUNDI Boniface

Kigali, le 21/11/89

Compte : 13033-68 BK.

Vu et approuvé par le Secrétaire  
Général des Finances

*C. M. K. M.*

FACTURE N° 122/89

Le MINIFIN B.P. 198 Kigali, DOIT à AUDIOTEX B.P. 3 KIGALI, la somme de FRW 102.600.- (Cent deux mille six cents Francs rwandais), pour vente et livraison de ce qui suit :

QUANTITE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
12	Paires de Pantoufles	4.850	58.200.-
12	Maillots de sport	3.000	36.000.-
12	Paires de chaussettes	700	8.400.-
			<u>TOTAL *****</u>
			<u>102.600.-</u>

Pour réception conforme  
Kigali, le 21 NOV. 1989

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE FRW 102.600.- (Cent deux mille six cents francs rwandais).

Selon : - VOTRE B.C.N° 1186/89 du 16/11/89  
- Notre B.E.N° 200/89 du 20/11/89

AUDIOTEX  
*M. K. M.*

AUDIOTEX  
B.P. 3  
KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 1.89.07.06.02.02.  
Inscrit sous poste 73 du 16/11/89  
Kigali le 21 NOV. 1989  
Le Gestionnaire des crédits

MUWUGUNDI Boniface

Kigali, le 21/11/89

Compte : 13033-68 b.k.

Vu et approuvé par le Secrétaire  
Général des Finances

*[Signature]*

FACTURE N° 122/89

Le MINIFIN D.P. 198 Kigali, DOIT à AUDIOTEX B.P. 3 KIGALI, la somme de FRW 102.600.- (Cent deux mille six cents Francs rwandais), pour vente et livraison de ce qui suit :

<u>QUANTITE</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>PRIX TOTAL</u>
12	Paires de Pantoufles	4.890	58.200.-
12	Maillots de sport	5.000	60.000.-
12	Paires de chaussettes	700	8.400.-

TOTAL ..... 102.600.-

*Pour réception conforme  
Kigali, le 21 NOV. 1989*

CERTIFIE SINCERE ET VÉRITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE FRW 102.600.- (Cent deux mille six cents Francs rwandais).

Salon : - VOTRE B.C N° 1106/89 du 16/11/89  
- Notre B.E N° 200/89 du 20/11/89

AUDIOTEX  
*[Signature]*  
AUDIOTEX  
DE 3 mois

QUE RWANDAISE

SERVICE

: Douanes

## BON DE COMMANDE

N° 1.186/89

Budget 1.89.07 Article 06.02 Littera 02

FOURNISSEUR : Audiotex A LIVRER à MINI.FIN

I.N.R. 1099 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
12	paires de pantoufles	4.850	58.200 ✓
12	maillots de sport	3.000	36.000 ✓
12	paires de chaussettes	700	8.400 ✓
	Arrêté à la somme de "Cent deux mille six cents francs"		
	Pour accord : le Directeur des Douanes KIGALI Thomas		
	Haut		

Vu et approuvé par le Secrétaire

Général des Finances



## VISA DE L'INSPECTION GENERALE

Visa du service des

FINANCES

et de contrôle

Kigali,

17 NOV 1989

Kigali le 14/11/1989

Le (sous) Gestionnaire des Crédits

URUGUNDI Boniface



Inscrit fiche mod. I Poste No 73

du 16/11/1989

REPUBLIC OF RWANDA

SERVICE DES FINANCES

## BON DE COMMANDE

N° 186/83

Budget 187.07 Article 06.03 Litter 021

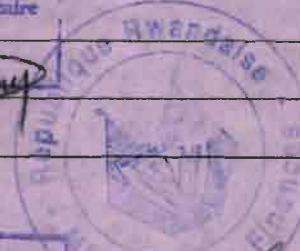
FOURNISSEUR Auditedore A LIVRER à MINISTÈRE DE LA FINANCE

IN R. 1099 - 3000

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
12	paires de pantoufles	4.950	58.200
12	guilloches sport	3.000	36.000
12	paires de chaussettes	700	8.400
	Gratuit à la somme de "Cent deniers" par paire sera facturé au "Prix auquel il dépend les deniers"		

Vu et approuvé par le Secrétaire

Général des Finances

*Whittemore*

Total

102.600

## VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

Visa du service du Département des FINANCES

et de contrôle.

Kigali, le 17 Mars 1983

17/03/83

Rugendo

Le (sous) Gestionnaire des Crédits

URUVUGUNDI Boniface

16/03/83

10  
89

Inscrit fiche mod. I Poste N° 73 du

16/03/83

10  
89

## BORDEREAU D'EXPÉDITION

No 200189

Pegale le 20 AM 1989

### Expéditeur

## Destinataire

I SIEVA

Enlevé par

## Reçu les marchandises

### **Opinions**

A 4190

ffeur.

Manzabaru

*Filia Gervais* en bon état.  
le Destinataire : *Mme...  
Mme...*

AUDIOTEX

OP2324 du 20-12-89

Selon : - VOTRE B.C N° 1186/89 du 16/11/89  
- Note B.E N° 200/89 du 20/11/89

CERTIFIÉ SINCEC ET VERITABLE ET ARRÊTE A LA SOMME DE FRW 102.600-- (Cent deux mille six cents francs zwandats).

Kigali, le 21 NOV 1989

QUANTITE	DESIGNATION	PRICE UNITAIRE	PRICE TOTAL
12	Pantoufles	4.850	58.200--
12	Mallots de sport	3.000	36.000--
12	Pantoufles	700	8.400--
	TOTAL .....		102.600--

DIVISION de ce qu'il suit :  
LE MINIFIN B.P. 158 KIGALI, DOTT A AUDIOTEX B.P. 3 KIGALI, la somme de  
FRW 102.600-- (Cent deux mille six cents francs zwandats), pour ventre et

FACTURE N° 122/89

Vu et approuvé par le Secrétaire  
Général des Finances

Code : A303-68 Blk.

AUDIOTEX  
B.P. 3  
KIGALI

Le Gestionnaire des Crédits

Kigali, le

21 NOV 1989

Inscrit sous poste . 73 du 16/11/89

a charge du . 78-07-06-02  
Vu pour vérification, approbation, impulsion

**LTS****SIEVA**MATERIEL DE BUREAU  
MATERIEL DE DESSINR.C. A0 332  
B.C.R. 4940— MATERIEL ELECTRIQUE —  
B.P. 943 KIGALI  
B.K. 923— MATERIEL SCOLAIRE —  
TRAVAUX D'IMPRESSION

Tél. 4583 - 6903

BACAR : 2 - 223020 - 3070 - 23

**FACTURE.****N°** ... 272/G/89 --

D. 5 NOV. 1989

MINADER/A.R.  
B.P. 85  
KIGALI --

V/B.C No 08/89--

N/B.E No 1314/M2/89--

QUANTITE	LIBELLE	P.U.	PRIX TOTAL
180	Fardes à suspension	100	18.000.--
758	Tringles pour farde à suspendre	10	7.580.--

**KWANDA**

89 25.580

**Pour vérification, approbation et immatriculation à charge du 1. 89. 02. 07. 01. 01**

**Envoiement n° 09 du 10/10/89**

**à Gestionnaire des Crédits**

Commandant KAYUMBA Cyprien  
Officier du Service d'Avise-Gestion  
Ministère de l'Intérieur National

**POUR RECEPTION CONFORME:**

Biyingoma J. Koseco  
Adm. P.  
Imp. Electroméca

**Pour réception conforme**  
**Kigali, le 30 OCT. 1989**

MGIRUMPA MAJ. Pascal  
MAJ. G4 EM AR

**NOS FACTURES SONT PAYABLES ENDEANS 30 JOURS**

25.580.--

EXCLUSIVEMENT SUR NOTRE COMPTE B.C.R.4940/90.--

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de , VINGT .CINQ. MILLE CINQ. CENT. QUATRE .VINGT .  
..... FRANCS RWANDAIS .....

Kigali, le .. 30/10/1989 ..

OP 2327 du 30-12-89



# RDEREAU D'EXPÉDITION

Nº 1314 / M2

**Expéditeur**

## Destinataire

ETS SIEVA  
MINADEF(A.R) BC no 8/89

Enlevé par

### Camion:

DEF RC.

### Chau ffeur.

8412

B14 (N.W.D.A) Rec'd les m

## Reçu les marchandises

en bon état.

Le Destinataire :



## BON DE COMMANDE N° 08/89

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

AR

Budget 1.89 Article 02.02 Littera 01.01

FOURNISSEUR Ets SIEVA

A LIVRER A l'AR

400 — Imprimerie de l'AR N° 2740/B05

Référence	Quantité	Désignation		Prix Unitaire	Prix total
01	180	Farde à S'uspension	✓	100 ✓	18.000 ✓
02	158	Tringle pour farde à Susp	✓	10 ✓	7.580 ✓
Nous disons cinq cinq Mille cinq cent quatre vingt francs Rwandais					

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 27 OCT 1989

TOTAL

25.580 ✓

Visa du Service du Budget et du Contrôle

Inscrit fiche Mod. 1 Poste n° 09 du 10/10/1989

KIGALI, le 05.10.1989  
 Le (Sous) Commandant des crédits  
 NGIRUMPATSE Pascal  
 Major

Le (Sous) Commandant des crédits  
 NGIRUMPATSE Pascal  
 Major